

LOI DUPLOMB: QUAND **LES VÉTÉRINAIRES** S'INVITENT **DANS LE DÉBAT PUBLIC**

Bien que peu habituée à s'exprimer dans le débat public, la communauté vétérinaire demeure néanmoins légitime à y prendre la parole. Le projet de loi « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », aussi appelée loi Duplomb, fait ainsi réagir la profession, sur la base de sa formation scientifique et de son expérience terrain. **PAR PRÉMILA CONSTANTIN**



fatihoca-iStock

Pour François Rabasse, président du GTV Île-de-France, ce projet de loi est une « mauvaise réponse » à un vrai problème : la difficulté des éleveurs à gagner leur vie.

La Fédération régionale des groupements techniques vétérinaires (FRGTV) Île-de-France s'invite dans les débats autour du projet de loi « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Aussi appelée loi Duplomb, elle a été examinée à huis clos en commission mixte paritaire le 30 juin, puis adoptée par le Sénat le 2 juillet. Dans un communiqué publié le 17 mai sur le réseau social LinkedIn¹, la FRGTV Île-de-France affiche son profond désaccord vis-à-vis de cette proposition de loi, au motif de trois de ses dispositions : « La ré-autorisation de certains produits phytosanitaires interdits, notamment les insecticides néonicotinoïdes ; la remise en cause des compétences et de l'indépendance de l'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,

de l'environnement et du travail, NDLR] ; l'incitation au non-respect de différentes réglementations environnementales et l'affaiblissement des moyens de contrôle conférés à l'OFB [Office français de la biodiversité, NDLR] ».

Une insertion dans le débat, au nom de la science

Désireux de soutenir « les agriculteurs dans leurs efforts pour répondre aux attentes des consommateurs, retirer un revenu décent de leur travail et limi-



T É M O I G N A G E

MARC VEILLY (T 85)

Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires

Il faut encourager la prise de parole des vétérinaires

L'Ordre souhaite montrer que la profession est compétente pour parler de tous les sujets inscrits dans son périmètre d'activités. Par rapport aux autres scientifiques, les vétérinaires apportent des connaissances qui leur sont propres, celles qui sont relatives à l'animal et que peu d'autres professionnels de la santé ont, mais aussi dans de nombreux autres domaines. La formation vétérinaire permet de faire de la pharmacie, de la biochimie, de l'anatomopathologie avec l'autopsie, de la médecine, de la chirurgie, etc. Et puis les vétérinaires sont aussi à l'interface avec l'environnement. L'un des premiers articles du code de déontologie précise d'ailleurs que le vétérinaire prend en compte les conséquences de son activité professionnelle sur l'environnement. Et il ne faut pas oublier non plus que, dans la santé humaine, les trois quarts des maladies émergentes sont d'origine animale. Les vétérinaires jouent donc un rôle central dans l'approche One Health, qui dit que santé humaine, santé animale et santé environnementale sont liées. On ne peut pas compartimenter les choses. Il y a donc besoin pour tout le monde de travailler ensemble, de partager les données et de confronter les avis pour progresser. C'est pourquoi il faut encourager la prise de parole des vétérinaires.



T É M O I G N A G E

FRANÇOIS RABASSE (A 78)

Président du groupement technique vétérinaire (GTV) Île-de-France

Nous sommes un relais entre la recherche et le terrain

Nous avons longtemps réfléchi à la manière de s'insérer dans le débat parce que ce « projet de loi » est assez affligeant. Nous avons réagi sur trois mesures pour lesquelles nous nous sommes sentis légitimes, en tant que scientifiques, à dire qu'on commettait des erreurs. Cette prise de position politique n'est pas la règle chez les vétérinaires mais nous pensons que cette démarche est importante parce que leur voix est écoutée dans la société. Nous sommes un relais entre la recherche et le terrain avec une bonne image auprès du grand public donc c'était important de s'associer au concert de protestations qui sont légitimes. D'autant plus que nous ne pouvons pas être soupçonnés d'agribashing : les vétérinaires ruraux sont proches des éleveurs, partie prenante du monde agricole, et savent qu'ils ne sont pas dans une position facile.



« IL ÉTAIT IMPORTANT QUE L'ON APORTE NOTRE VOIX AU DÉBAT. »

François Rabasse,
président du GTV Île-de-France

ter les pressions sur l'environnement en améliorant leurs pratiques», le GTV Île-de-France reste convaincu que ce projet de loi « promeut de mauvaises réponses face à des préoccupations légitimes ». « *Nous n'avons pas vocation à prendre position sur la législation — vocation à l'appliquer seulement, éventuellement en grognant — mais dans ce cadre nous nous sommes sentis légitimes de dire qu'au moins sur les trois sujets soulignés, et au regard du fait qu'on ne peut pas nous accuser de vouloir la mort de la paysannerie, il était important que l'on apporte notre voix au débat* », soutient François Rabasse, président du GTV Île-de-France. Les enjeux soulevés par le texte préoccupent le monde agricole et, au-delà, la société tout entière, en témoigne l'actualité dans les médias ces dernières

semaines. Dans ce contexte, l'Ordre des vétérinaires estime qu'il est justifié pour la profession de s'insérer dans le débat politique. « *On a légitimité à nous exprimer à partir du moment où on le fait sur la base de critères scientifiques que nous apporte notre formation* », explique Marc Veilly, secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV). Les opportunités saisies par les vétérinaires pour prendre position sont encore peu fréquentes, bien que des dispositifs aient été mis en place par le CNOV pour les encourager à le faire (voir encadré page 38). ●●●

FilippoBacci/iStock



Des vétérinaires ont réagi à la loi Duplomb : leurs qualités d'expert scientifique dans différents domaines leur ont permis de se positionner contre plusieurs mesures du texte.

●●● Des vétérinaires engagés

Le GTV Île-de-France n'a d'ailleurs pas été le seul organisme vétérinaire à témoigner son opposition à la loi Duplomb. Concernant les mesures qui fragilisent l'Anses, un collectif de vétérinaires, porté par Jean-Yves Gauchot, président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF), s'est exprimé sur le texte dans une tribune publiée par *Le Monde*, le 18 mai². Le projet de loi constitue « *un risque pour la santé publique et la confiance dans la science*, écrit le collectif. *Affaiblir l'Anses, c'est fragiliser notre capacité collective à protéger la santé des citoyens et l'avenir de notre agriculture.* » « *La science n'est pas un simple accessoire du débat public : elle doit en être le socle* », insiste Jean-Yves Gauchot dans le texte.

Le CNOV soutient cette initiative. « *Quand on a commencé à parler de la loi Duplomb et de la remise en cause des compétences et de l'indépendance de l'Anses, nous n'avons pas eu le temps de réunir le conseil de l'Ordre afin de prendre position mais son président, Jacques Guérin, et d'autres élus ont signé cette lettre ouverte à titre personnel* », précise Marc Veilly.

« Prêt à reprendre position »

Les tensions suscitées par cette loi ne sont pas près de s'atténuer. Après les échéances de la semaine dernière, le texte devait encore être soumis au vote de l'Assemblée nationale le 8 juillet³. La profession



S'ENGAGER

Pour favoriser les prises de position de la profession dans le débat public, le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) a mis en place différentes mesures :

- Depuis 2011, il est le relais des demandes médias pour les vétérinaires. Il réceptionne les demandes et les transmet aux organismes compétents, ce qui permet une meilleure visibilité et une présence de la profession pour qu'elle s'exprime sur les sujets de société.
- En 2018, sur l'initiative du CNOV, a été créé le Comité d'éthique animal, environnement, santé. Cette instance consultative de réflexion, indépendante, émet des avis ou des recommandations sur des questions éthiques et sur laquelle s'appuie l'Ordre pour formuler une opinion.

vétérinaire, sur des bases factuelles et scientifiques, aura certainement encore l'occasion de se mobiliser. François Rabasse se dit « *prêt à reprendre position selon le contenu du texte qui sera produit face aux députés* ». ●

1. bit.ly/45OI5Gj
 2. « Sécurité sanitaire : "En affaiblissant l'Anses, on fragilise le principe même d'une expertise indépendante" », lemonde.fr, tribune collective.
 3. À l'heure où nous bouclons ce numéro, le 8 juillet, le vote n'a pas encore eu lieu à l'Assemblée nationale.